

# e-Foot Officiel 94

### **SOMMAIRE**

Communiqués

\*\*\*\*

Procès Verbaux

\*\*\*

**Annexes** 

Amendes Homologations

Programme

à l'intériour



http://www.

Egalement Consultable sur notre site internet

http:// districtvaldemar ne.fff.fr/ documents/

### Formation FMI: Lundi 24 Septembre 2018 à 20h00

(Espace Roland Roche 6 rue Gaston Monmousseau à Valenton) Si vous êtes intéressés présentez vous directement sur place

Début des Championnats Saison 2018/2019

Samedi 22 Septembre 2018 & Dimanche 23 Septembre 2018

(Sauf dernières divisions)

(Retrouvez le Calendrier des dates de parutions en annexe du journal)

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Samedi 13 Octobre 2018 à 09h00

Le Boite à Clous Rue des Herbages de Cèze à Limeil Brévannes (Retrouvez l'ordre du jour à l'intérieur du journal)

### **AVIS IMPORTANT AUX CLUBS et AUX ARBITRES**

La mise en place du défraiement des arbitres par virement dès la : 1ère JOURNEE DE CHAMPIONNAT

Ce dispositif au service des clubs concerne les championnats où les arbitres sont désignés chaque semaine par le district :

Seniors = D1, D2, D3 U19 = D1, D2, D3 U17 = D1, D2, D3 U15 = D1, D2, D3 CDM = D1 Futsal = D1 et D2



1er Prélèvement

clubs le 25/09/18

Attention !!! Toutes les autres rencontres (Coupe, Demande d'un club) restent à la charge du club demandeur, par chèque le jour de la rencontre.

#### Informations:

Une double fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le club recevant. Chaque partie en conserve un exemplaire comme justificatif.

Le prélèvement des clubs sera effectué autour du 25 du mois de 10% du montant annuel prévisionnel des indemnités. Un réajustement sera effectué si besoin au 31 décembre et au 30 juin.

Le virement aux arbitres autour du 10 du mois suivant après vérification des présences sur la Feuille de Match Informatisée

MERCI à tous de collaborer et de bien remplir la FMI afin de nous remonter les absences.

### REUNIONS DECENTRALISEES DU FOOTBALL D'ANIMATION

Retrouvez à l'intérieur du journal toutes les dates des réunions par secteur

### **REGLEMENTS Saison 2018/2019**

Retrouvez sur notre site internet, les nouveaux règlements!!

https://districtvaldemarne.fff.fr/documents/?cid=32

# CHANGEMENTS REGLEMENTAIRES dès la saison 2018/2019 Nombre de remplacement

Le nombre de remplacements est illimité dans toutes les compétitions organisées par le district. A partir de cette saison, dans les 15 dernières minutes, seuls 3 remplacements par équipe seront autorisés.

Edition N° 458 du Jeudi 20 Septembre 2018

# COMMUNIQUES



# Réunion Président(e)s & Trésorièr(e)s de Clubs

« Nouvelles règles sociales liées aux évolutions du droit du travail : conséquences pour les Clubs employeurs »

Le Vendredi 21 Septembre 2018 De 19h00 à 20h30

au siège du District du Val de Marne de Football Intervenant : Cabinet PARIENTE AVOCATS Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal

# **DEPLOIEMENT: «F.M.I»**

(Feuille de Match informatisée)

TOUS les clubs utiliseront obligatoirement la Feuille de Match Informatisée (FMI) en CHAMPIONNAT. Le District recense le besoin de formation des dirigeants sur l'utilisation de la tablette et l'application. Elle permet de préparer sa composition d'équipe à l' avance, saisir le score et les faits de matchs. Des sensibilisations seront organisées en Septembre (19h30 - 21h) en fonction des retours.

Nous vous conseillons de mobiliser 2 personnes afin de former vos éducateurs en interne.

Votre retour est attendu avant le 05 SEPTEMBRE 2018,

quel que soit votre besoin de formation. Lien du formulaire : http://urlz.fr/7mdb

### Article 44.4 du Règlement Sportif Général du District:

La non-utilisation de la FMI entraîne 100€ d'amende (2e fois) et la perte du match (3e fois) \*Seules les équipes engagées en critérium U13G pourront bénéficier d'une tablette à 50 € Les clubs devront s'équiper par eux même pour tout autre besoin de tablette.

### Catégories concernées :

- Seniors : D1, D2, D3, D4 - U17 et U19 : D1, D2, D3 et D4 - U15 : D1, D2, D3, D4 et D5

CDM : D1 et D2
Anciens : D1, D2, D3
Futsal et Féminines : D1, D2

U11G, U13G et U11F, U13F, U16F (Nota = Les amendes ne seront pas appliquées dans un 1<sup>er</sup> temps)

-Toutes les Coupes du Val de Marne Sauf les catégories +45 ans & +55 ans



### FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON



### GESTION DES UTILISATEURS

Avant le début de saison, le correspondant Footclubs du club doit vérifier le bon paramétrage des comptes des utilisateurs de la FMI au sein de son club (profil, gestionnaire FMI et équipes associées).

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J :

A. Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (https://footclubs.fff.fr)

B. Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (https://fmi.fff.fr/assistance)

ATTENTION:
L'équipe recevante est en charge de la FMI, c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

### **PRÉPARATION** DES ÉQUIPES

### L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

Pour les matchs du samedi dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard.

Pour les matchs du dimanche dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.

### RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES

#### UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois. Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

Nous avons constaté que de trop nombreux clubs essayaient de faire des récupérations de données entre 14h00 et 14h30 le dimanche ce qui n'est pas du tout efficace en matière d'usage et ce qui provoque inévitablement des temps de récupération plus important.

IMPORTANT: Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'ailer directement dans la parte feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin.

# **PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2018/2019**

SEPTEMBRE	6	13	20	27	
OCTOBRE	4	11	18	25	
NOVEMBRE	2	8	15	22	29
DECEMBRE	6	13	20		
JANVIER	10	17	24	31	
FEVRIER	7	14	21	28	
MARS	7	14	21	28	
AVRIL	4	11	18	25	
MAI	2	9	16	23	31
JUIN	6	13	20	27	
JUILLET	4	18			

# LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2018/2019

Vous êtes disponible à compter de la saison 2018 & 2019, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que Membre Bénévole d'une Commission.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés

94500 Champigny sur Marne

### Obligation de classement de terrain

Si votre équipe **SENIORS** évoluant en Départemental est appelée à accéder en Régional 3 à la fin de la saison 2017/2018, elle devra obligatoirement disputer les rencontres de cette compétition sur <u>un terrain classé niveau 5 minimum.</u>

Si pour une raison quelconque, l'équipe est amenée à évoluer sur un terrain autre que celui qui lui était habituellement dévolu, l'adresse du stade ainsi que l'autorisation du propriétaire pour l'utiliser pour tous les matchs officiels devront IMPERATIVEMENT être communiquées avec le dossier d'engagement 2018/2019.

### Matchs remis, matchs à jouer, matchs à rejouer : quelles différence ?

### (Article 20 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

<u>Un match remis</u> est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.

<u>Un match à jouer</u> est une rencontre dont il est prévu qu'elle se déroule à une date fixée au calendrier.

<u>Un match à rejouer</u> est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.

Dans le cas d'un match à rejouer (et uniquement dans ce cas), ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match. Il est également rappelé que le joueur suspendu lors d'une rencontre (interrompue ou non) qui est finalement donnée à rejouer, ne peut pas participer à la nouvelle rencontre.

### TERRAINS IMPRATICABLES

### Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en écrivant lisiblement sans omettre de préciser sur le formulaire prévu à cet effet (Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s) ») :

E-FOOT 94 n°458

### \* n° du match \* catégorie \* division et groupe \* équipes en présence <u>Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.</u>

(arrêté municipal + liste des matchs)

### Article 20 - Matches Remis - Dérogations

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le vendredi 12h, pour les rencontres se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article.

En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt-quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

20.6.2 Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date.

Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi 17h.

### Quand la dissuasion se met au service de la prévention

Dans sa lutte incessante contre toutes les formes d'agressions, le District du Val de Marne de Football vient de prendre une initiative à la fois forte et courageuse qui s'inscrit totalement dans la profession de foi qu'était celle de la liste "pour notre Football Val de Marnais et Parisien".

Cette initiative s'inscrit également dans la continuité des actions de la F.F.F en matière de lutte contre la violence et en particulier via la refonte du règlement disciplinaire et de son barème de référence des sanctions.

Vous l'avez bien compris, le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football, a concrétisé ses engagements en aggravant sensiblement les sanctions qui se rapportent à des faits de violences verbales et/ou physiques.

Cette aggravation significative des sanctions s'adresse bien entendu aux joueurs mais surtout aux encadrants / éducateurs des équipes présents sur les bancs de touche qui sont, la plupart du temps à l'origine des incidents et plus particulièrement sur les rencontres de jeunes.

Quelques exemples dans le tableau ci-dessous :

Infractions	Auteur	Situation	Victime	Barème 2016/2017	Barème 2017/2018
	_	Pendant le match	Officiel ·	4 matchs	6 matchs
Comportement	Joueur	En dehors du match		5 matchs	7 matchs
grossiers/injurieux	Dirigeant /	Pendant le match		10 matchs	12 matchs
	éducateur	En dehors du match		14 matchs	8 mois
	Joueur	Pendant		6 mois	1 an
Comportement raciste / discriminatoire	Dirigeant/éducateur	et/ou en dehors du match	Toute personne	6 mois	15 mois
	lavava	Pendant le match	18 mois 3 ans Officiel 2 ans 4 ans	18 mois	2 ans
Crachat	joueur	En dehors du match		3 ans	4 ans
Cracnat	Dising while decrease in	Pendant le match		2 ans	3 ans
	Dirigeant/éducateur	En dehors du match		5 ans	
	joueur	Pendant le match		De 1 à 8 ans	De 18 mois à 12 ans
Bousculades / actes de	joueur	En dehors du match	Officiel	De 2 à 12 ans	De 2 à 16 ans
brutalité		Pendant le match		De 1 à 7 ans	De 2 à 15 ans
	Dirigeant/éducateur	En dehors du match		De 2 à 9 ans De 3 à 20 a	De 3 à 20 ans

Sanctionner n'est pas une finalité, c'est la conséquence directe d'un acte qui aurait pu être évité si l'auteur avait été prévenu; c'est un moyen au service d'une cause, la finalité globale est la prise de conscience par tous les acteurs que cela ne peut plus durer, l'ensemble s'appelle faire de la prévention. C'est l'objectif avoué du Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

Présidents de clubs, éducateurs, dirigeants, vous êtes **le premier maillon** de la prévention ; affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Si la saison dernière a vu le nombre global de sanctions diminuer, la gravité de celles-ci a progressé; notre objectif est que cette saison tous les types de sanctions diminuent.

Cet objectif est ambitieux mais nous pourrons l'atteindre si tous ensemble nous décidons d'y arriver.

Notre sport est le plus beau qui soit, faisons en sorte qu'il le reste.

# LES OBLIGATIONS – **NOUVEAU** (Suite fusion de la D5 avec la D4 Seniors du Comité de Direction du 27/06/18)

### **Article 11 - Les obligations**

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

### D1

- . SENIORS  $\leftrightarrow$  2 équipes
- . JEUNES ↔3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 19 –une équipe U 17 –une équipe U 15
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines)

### **D2**

- . SENIORS  $\leftrightarrow$  2 équipes
- . JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont obligatoirement une U15 et une U17, la troisième équipe au choix (soit une U19 ou U17 ou U15)
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines)

#### **D3**

SENIORS: 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons, de U6 à U19.

#### **D4**

- . SENIORS 1 équipe (Pas d'obligation)
- **11.1** L'équipe qui entraîne les obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

### FEUILLES DE MATCHS INFORMATISEES

Une hotline « ARCHOS » à la disposition des clubs en cas de dysfonctionnement des tablettes au numéro 01.73.02.86.13

### **INFOS DIVERSES**

### Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus
- Hors période : du 16 juillet au 31 janvier

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

### Rappels:

- . Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.
- . Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

<u>Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.</u>

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

### Les mouvements dans les clubs : Procédure à suivre

### **Fusion**

Les clubs désirant fusionner à l'issue de la saison 2016/2017, doivent suivre la procédure suivante conformément à l'article 39 des Règlements Généraux de la FFF :

Documents à transmettre à la L.P.I.F.F. : Avant le 31 mars

- Pré projet de fusion : Avant le 1er mai
- Projet définitif de la fusion : Avant le 1er juillet
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution du club A
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution du club B
- Récépissé préfectoral de dissolution du club A
- Récépissé préfectoral de dissolution du club B
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la création du nouveau club
- Récépissé préfectoral de création de la nouvelle association
- Dossier de demande d'affiliation rempli par le club.
- Les statuts de l'association

### Sortie de club omnisport

Ce "mouvement club "permet à une section football de quitter l'association omnisport dont elle dépend pour devenir autonome tout en conservant les niveaux hiérarchiques acquis à l'issue de la saison en cours.

Il nécessite la dissolution de la Section Football et la création d'une nouvelle association en Préfecture.

Documents nécessaires :

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'association omnisport prononçant la dissolution de la Section Football
- Récépissé préfectoral de création de l'association
- Les statuts de l'association

### **Changement de titre**

Les demandes de changements de titre doivent parvenir à la LPIFF au plus tard le 1er juin de la saison en cours pour prendre effet au début de la saison suivante.

Documents nécessaires : - Récépissé préfectoral de changement de titre - Statuts de l'association

### L'Entente

Traitement des dossiers :

- District pour les ententes Jeunes et Seniors équipes masculines
- LPIFF pour les ententes Jeunes et Seniors équipes féminines

Documents nécessaires :

- Courriers des 2 clubs présentant l'entente et précisant la ou les catégorie(s) concernée(s) par l'entente. Les clubs doivent obligatoirement identifier un club " support " de l'entente.

### Inactivité totale

L'inactivité totale permet au club d'être en " sommeil " pendant 3 saisons à condition d'être jour de ses cotisations.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant l'inactivité

### **Inactivité partielle**

L'inactivité partielle permet au club de mettre en inactivité une catégorie précise (ex : inactivité de la catégorie Seniors, U19...)

Document nécessaire : - Courrier du club demandant l'inactivité partielle

### Dissolution

La dissolution entraîne la disparition du club. E-FOOT 94 n°458

-F001 94 n 45 Page 9 sur 49 Il n'est pas obligatoire de prononcer la dissolution en Préfecture.

Pour reprendre une activité, le club devra formuler une nouvelle demande d'affiliation, sous réserve du règlement des sommes dues.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant la dissolution

### Reprise d'activité

La reprise d'activité n'est possible que si le club est en situation d'inactivité.

Elle peut se faire entre le 1er mai et le 1er juin.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant la reprise d'activité

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Laurent Page (01.42.44.12.21.) ou Michaël Maury (01.42.44.11.98.).

### **INFOS CLUBS**

### Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide...

#### Pour le club

Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.

La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.

Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés :

la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle autres clubs "; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.

Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques " Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.

**Pour le licencié:** Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. "; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

### A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club **4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence**, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F. Exemples :

- . Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.
- . Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

### **ALARME DEFIBRILLATEUR**

En cas de mort subite sur un terrain, la chaine de survie doit se déclencher instantanément : APPELER MASSER DEFIBRILLER

#### QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!!

Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que :

- la pile a été installée depuis moins de 4 ans,
- les électrodes ont moins de 2 ans,

Et cela même si le matériel n'a jamais servi.

#### **POURQUOI?**

- La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).
- Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour une seule intervention.

LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est :

- d'apposer sur le boitier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,
- de faire la même chose sur l'étui des électrodes,
- de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité ; n'hésitez pas à réclamer ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées, prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contraintes.

### ACCES A MON COMPTE FFF

Nous vous informons que « Mon Compte FFF » est désormais accessible depuis notre site Internet en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF» présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

### Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

Précisions concernant la création des comptes :

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

- -Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.
- -Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :
- -Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;
- -Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

<u>Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués)</u>:

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

- -lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;
- -consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;
- -prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;
- -saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

### Précisions concernant les sanctions disciplinaires :

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

### Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs :

Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :

- Aller dans « GERER MON PROFIL »;
- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;
- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT ;
- Valider.
- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs» apparaissent.

<u>Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon Compte FFF » : </u>

La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée.

Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués....). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.

Page 11 sur 49

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### **SAMEDI 13 OCTOBRE 2018 à 09h00**

La Boite à Clous Rue des Herbages de Cèze à Limeil Brévannes



### ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Thierry MERCIER, Président du District du Val de Marne

- \* Vérification des pouvoirs et remise des boitiers de vote
- \* Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- \* Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective du 14/10/17 à Choisy le Roi
- \* Allocution du Président du District, Thierry MERCIER
- \* Approbation du Rapport Moral, saison 2017 & 2018
- \* Rapport Financier au 30 Juin 2018
  - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
  - b) Approbation du rapport Financier au 30 Juin 2018
- \* Budget prévisionnel 2018 & 2019
  - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
  - b) Approbation du budget prévisionnel 2018 & 2019
- \* Retour sur les Indemnités Arbitrage
- \* Lecture des palmarès et remise des récompenses
- \* Questions diverses présentées par les Clubs (\*)
- \* Remise officielle des ballons des «Challenges du Président du Conseil Général du Val de Marne » aux clubs du District
- \* Clôture de l'Assemblée Générale et Pôt de l'Amitié

### **DIRIGEANTS DE CLUBS**

### 12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président. Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 5 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

### (\*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée (Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs ») être adressées « en lettre recommandée avec accusé de réception » ou par « mail officiel » à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard <u>le 13 Septembre 2018</u>

Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non représentation des clubs à l'Assemblée Générale

# Dates de parution sur E-Foot 94 et Site Internet du District

# Début des Championnats Dernières Divisions et Plateaux U6 à U13 (sauf Seniors)

### **SAISON 2018 & 2019**

Catégories Divisions	Dates début des Compétitions	Dates de Parution
<b>CDM</b> (D2)	30.09.18	20.09.18
ANCIENS (D4)	30.09.18	20.09.18
ANCIENS + 45 ANS	30.09.18	20.09.18
<b>U19</b> (D3)	30.09.18	20.09.18
<b>U17</b> (D4)	30.09.18	20.09.18
<b>U15</b> (D5)	29.09.18	20.09.18
U10 & U11	29.09.18	
U12 & U13	29.09.18	20.09.18
U8 & U 9	29.09.18	
U6 & U 7	06.10.18	





# TOURNOI INTERNATIONAL VAL DE MARNE

ANGLETERRE - AUTRICHE - JAPON - FRANCE

**MARDI 30 OCTOBRE 2018** 

FRANCE - ANGLETERRE - 14h

STADE DIDIER PIRONI **AVENUE DESCARTES** 

**LIMEIL BREVANNES** 

**JAPON - AUTRICHE - 16H** 

STADE GABRIEL PÉRI 94 AVENUE GABRIEL PÉRI

**VITRY SUR SEINE** 

**JEUDI 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2018** 

**FRANCE - JAPON - 14h** 

**COMPLEXE OCTAVE LAPIZE** 3 RUE ENTRONCAMENTO

**VILLIERS SUR MARNE** 

**AUTRICHE - ANGLETERRE - 16H** 

COMPLEXE SPORTIF P. DIEULEVEULT AVENUE MAURICE BERTEAUX

LE PLESSIS TRÉVISE

**SAMEDI 3 NOVEMBRE 2018** 

**JAPON - ANGLETERRE - 14h** 

COMPLEXE SPORTIF « LÉO LAGRANGE » RUE AUGUSTE DELAUNE

**BONNEUIL SUR MARNE** 

**FRANCE - AUTRICHE - 16H** 

COMPLEXE SPORTIF « LÉO LAGRANGE » RUE AUGUSTE DELAUNE



E-FOOT 94 n°458 Page 14 sur 49





















# HORAIRES OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2018 & 2019



# **CHAMPIONNATS**

SAMEDI APRES-MIDI				
U15	16h00			
DIMANCHE MATIN				
CDM/Anciens/+45 ans 09h30				
+55 ans	10h00			
DIMANCHE APRES-MIDI				
Séniors	15h00			
U17 & U19	13h00			

# **COUPES**

SAMEDI APRES-MIDI				
U15	16h00			
DIMANCHE MATIN				
CDM/Anciens/+45 ans 09h30				
+55 ans	10h00			
DIMANCHE APRES-MIDI				
Séniors	15h00			
U17 & U19	13h00			

## **FOOTBALL D'ANIMATION**

U12/U13	10h00
U10/U11	14h30
U8/U9	10h00
U6/U7	13h00

# Afin de mieux servir les clubs du District du Val de Marne de Football, les réunions du Football Animation « U6-U13 » seront décentralisées dans les clubs. (dates et tableaux ci-dessous)

Nous vous informons que le Responsable de l'Ecole de Football doit **OBLIGATOIREMENT** participer à cette réunion de secteur où vous sera présentée la nouvelle saison.

Pour information,

une dotation sera remise à l'issue de la réunion à chaque club présent.

### **MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2018 à 19h00**

### Salle Roland Roche Rue Gaston Monmousseau à Valenton

ALFORTVILLE US	ECOLE PLESSEENNE	ORMESSON U.S.	CRETEIL LUSITANOS US
ASPTT VILLECRESNES	F. C. MANDRES PERIGNY	SANTENY SL	NOISEAU STE S.
BOISSY F.C.	FC BREVANNES	SUCY F.C.	VILLENEUVE ST GEORGES F.C.
BONNEUIL CSM	LIMEIL BREVANNES A.J.	U. FOOTBALL CRETEIL	VILLENEUVOIS F.C. CHEMINOTS
CAUDACIENNE ES	MAROLLES F.C.	VALENTON C.S.	

### LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018 à 19h00

### Stade Jean Bouin Rue Jean Bouin Choisy Le Roi

ARCUEIL COM	JEUNES STADE ENT.S.	FRESNES A.A.S.	FC ORLY
AVENIR SPORTIF D'ORLY	KREMLIN BICETRE C.S.A.	GENTILLY ATHLETIC CLUB	IVRY FOOT US
CACHAN ASC CO	OLYMP. CLUB IVRY	GENTILLY U.S.	ULTRA MARINE AS
CFF PARIS	PARIS UNIVERSITE CLUB	GOBELINS F.C.	VITRY E.S.
CHEVILLY LA RUE ELAN	RUNGIS U.S.	HAY LES ROSES C.A.	VILLENEUVE ABLON U.S.
CHOISY LE ROI A.S.	THIAIS F.C.	VILLEJUIF U.S.	VITRY C.A.

### MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018 à 19h00

### **Gymnase Tony Parker Ile Martinet à Charenton Le Pont**

APAC CHAMPIGNY	CHANTIERS PARIS U.A.	MINIS & MAXIS	ST MANDE FC
ASOMBA	CHARENTON C.A.P.	NOGENT S/MARNE F.C.	ST MAUR F. FEM VGA
BORDS DE MARNE FUTSAL	FONTENAY US	OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	ST MAUR F. MASC. VGA
BRY F.C.	JOINVILLE R.C.	PARIS F.C.	UJA MACCABI PARIS METROPOLE
CAMILLIENNE SP. 12EME	LUSITANOS ST MAUR U.S.	PERREUX ASF	VAL DE FONTENAY AS
CHAMPIGNY F.C. 94	MAISONS ALFORT F.C.	R.C. PARIS 10	VILLIERS S/MARNE ENT.S.
			VINCENNOIS C.O.

	Obligation d'encadrement technique des équipes
	Conformément aux dispositions de l'article 11.3 du Règlement Sportif Général de la Ligue, les clubs participant aux championnats Seniors (Masculins et Féminins, Libres et Futsal) et Jeunes (U14 à U19) sont tenus d'utiliser les services d'éducateurs titulaires d'un certain niveau de diplôme et assurant l'encadrement technique de l'équipe tant à l'entraînement que lors des rencontres de Championnat. A ce titre, les éducateurs concernés doivent être présents lors des rencontres et inscrits sur la feuille de match dans la rubrique « Banc de touche » (dans la partie « joueur » pour les éducateurs exerçant également en tant que joueurs).
	Dans ce cadre-là, les clubs concernés doivent désigner, à l'aide de l'imprimé spécifique ( <u>Football à 11</u> ou <u>Futsal</u> ), l'éducateur responsable de l'équipe soumise à l'obligation d'encadrement technique, avant le premier match de Championnat <u>et, dans le même délai</u> , munir l'éducateur concerné d'une Licence Technique, Educateur Fédéral ou Animateur Fédéral selon le cas.
	A l'approche de la 1 <sup>ère</sup> journée de Championnat, les clubs qui n'auraient pas encore retourné leur fiche de désignation sont invités à régulariser leur situation dans les meilleurs délais. En cas de besoin, le Département technique de la Ligue est à votre écoute (par téléphone au 01.42.44.12.24 ou par mail à technique@paris-idf.fff.fr).
	NB:  . Dans certains cas définis à l'article susvisé, les clubs peuvent bénéficier d'une dérogation. Celle-ci ne peut être accordée que sur demande du club formulée auprès de la Commission Régionale d'Application du Statut Educateurs et Entraîneurs du Football.  . En cas de changement d'éducateur en cours de saison, le club doit en informer, sans délai,

Page 17 sur 49

### Quote-part licences : rappel du calendrier et conséquence du nonpaiement

Conformément aux dispositions de l'article 3.6 du Règlement Sportif Général de la Ligue, le règlement de la première quote-part sur les licences 2018/2019 devait être effectué dans les 20 jours suivant l'appel à cotisations intervenu au début du mois de Juin 2018.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article susvisé, les licences du club qui n'a effectué aucun règlement au titre de l'acompte sur licences ne sont pas validées et ses équipes ne pourront donc pas participer aux rencontres de compétitions officielles dans lesquelles elles sont engagées ; les rencontres ainsi annulées seront perdues par pénalité.

A l'approche de l'ouverture de la majorité des Championnats, les clubs concernés sont invités à régulariser leur situation dans les meilleurs délais.

### La présentation des licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

Support de la feuille de match	<u>Présentation des licences</u>	
Tablette (F.M.I.)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant	
	De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon	
	OU	
Papier	Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre)	

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

- . Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné
- . La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 susvisé :

- . Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club)
- . Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (ex : les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière)

### Informations Générales

### A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ? (Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club 4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F..

### Illustrations:

- . Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.
- . Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via FOOTCLUBS au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

### Tout savoir sur la licence assurance 2018/2019

Il est rappelé que conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licenciés un contrat d'assurance collectif ayant pour objet de proposer un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Il vous est proposé de prendre connaissance des garanties responsabilité civile et individuelle accidents, souscrites auprès de la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.) au titre de la saison 2018/2019 en consultant :

- . Le résumé des garanties souscrites par la Lique au bénéfice des clubs et licenciés.
- . <u>La notice d'information Responsabilité Civile</u> (contrat n°4035070H souscrit par la M.D.S. auprès de la M.A.I.F.).
- . <u>La notice d'information Individuelle Accident</u> (accord collectif n°980A18 souscrit auprès de la M.D.S.).

Afin d'accompagner au mieux les clubs et compte-tenu des questions récurrentes relatives au champ d'application de l'assurance, <u>une notice explicative</u> vous permettra notamment de comprendre pour quels risques et sinistres votre club est assuré par la Ligue.

Enfin, il est rappelé que la Ligue a souscrit auprès de la M.D.S. <u>un contrat de prévoyance « SPORTMUT FOOT »</u> qui permet de proposer aux licenciés de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières).

# **CHALLENGES DU PRÉSIDENT 2018**

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

### La remise officielle des ballons :

"TAILLE 5"&"FUTSAL" = se fera Samedi 13 Octobre 2018 à l'Assemblée Générale des Clubs à <u>Limeil</u> <u>Brévannes</u>

"TAILLE 4" = se fera aux journées d'accueil du Football d'Animation

## **REPARTITION DES BALLONS**

### Répartition des Ballons suivant engagements équipes

Sont récompensés les clubs ayant des équipes évoluant en Championnat de District 94

	Taille 4	Taille 5	Futsal
+900 seniors/jeunes		20	
+500 seniors/jeunes		16	
+300 seniors/jeunes		12	
+100 seniors/jeunes		8	
+50 seniors/jeunes		4	
+10 seniors/jeunes		2	
Effectif réduit	6		
Féminines		5	
CDM/Anciens		2	
Futsal			2

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
552546	A. S. BRANCOS DE CRETEIL	28	2			2
-	A. S. C. VITRY	51			2	2
	A. S. F. LUATS	23	2			2
551657	A. S. ULTRA MARINE	162	10	6		16
590397	A MIMOSA MADA-SPORT	36	2			2
614219	A.P.S.A.P. EMILE ROUX	68	2			2
521869	ALFORTVILLE US	684	23	6		29
549008	AMICALE CLUB 2000	31	2			2
690329	APSAP MEDIBALLES	73	2			2
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	348	19	6		25
500723	ARRIGHI A.S.	89	2			2
547434	ARSENAL A.C.	26	2			2
554257	ASPTT VILLECRESNES	233	10	6		16
551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	474	17	6		23
532710	BENFICA S. VILLEJUIF E.	27	2			2
533680	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER	165	10	6		16
500651	BOISSY F.C.	299	10	6		16
548423	BOISSY U.J.	52	4		2	6
541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	563	23	6		29
552645	BORDS DE MARNE FUTSAL	303			2	2
500791	BRY F.C.	458	18	6		24
549877	C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL	16			2	2
500752	CACHAN A.S.C. C.O.	592	23	6		29
511261	CAMILLIENNE SP. 12EME	503	18	6		24
524161	CAUDACIENNE ENT.S.	225	8	6		14
536996	CENTRE FORMATION F. PARIS	442	12	6	2	20
553017	CHAMPIGNY CLUB FUTSAL	45		6	2	8
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	613	23	6		29
512666	CHANTIERS PARIS U.A.	315	12	6		18
500012	CHARENTON C.A.P.	662	18	6		24
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	430	14	6	2	22
500031	CHOISY LE ROI A.S.	642	23	6	2	31
-	CITOYEN DU MONDE	17			2	2
	CRETEIL FOOT CLUB	15	2			2
	CRETEIL LUSITANOS F. US	1206	25	6		31
851334	CRETEIL PALAIS FUTSAL	32			2	2
546194		18	2			2
-	DEFENSE NATIONALE PARIS C.S.	51	2	1		2
	DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A.	87	2	1		2
-	DOS NORTHENOS VITRY A.S.	21	2			2
	DOUZIEME CA	23	2	1		2
-	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	259	8	6		14
	ENT. S. D/ JEUNES DU STADE	264	8	6		14
-	F. C. MANDRES PERIGNY	202	8	6		14
	F.C. ESPERANTO	38	2			2
581713	F.C. ORLY	12	2			2

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
523873		667	18	6	- 0.000.	24
551314	·	40	2			2
	FOOTBALL CLUB DE BREVANNES	71		6		6
540651		533	23	6		29
-	FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C.	32	2			2
	FRESNES A.A.S.	512	18	6		24
563866		16			2	2
590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB	302	19	6		25
550013		71	<del>-</del>	6		6
523264	GOBELINS F.C.	1422	27	6		33
500716	HAY LES ROSES C.A.	328	12			12
537053	JOINVILLE R.C.	744	23	6		29
581892	KOPP 97	27	2			2
520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	403	19	6		25
581812	KREMLIN BICETRE FUTSAL	116			2	2
538793	LA CRISTOLIENNE	28	2			2
551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	504	23	6		29
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	657	18	6		24
546853	MACCABI CRETEIL F.C.	70	2			2
542388	MAISONS ALFORT F.C.	1152	27	6		33
542493	MAROLLES EN BRIE U.S.	22	2			2
534669	MAROLLES F.C.	162	4	6		10
535201	MENUIBLAN A.S.	22	2			2
581708	MINIS AND MAXIS	110		6		6
514388	NOGENT S/MARNE F.C.	479	14	6		20
518152	NOISEAU STE S.	147	10	6		16
550465	O. CLUB D'IVRY	243	8	6		14
581617	OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	100	8	6		14
848168	ORLY A.C.	63	2			2
510193	ORMESSON U.S.	513	18	6		24
553615	OS MINHOTOS DE BRAGA	63	2			2
500568	PARIS F.C.	1108	7	6		13
563633	PARIS FRANCE FOOTBALL	24	2			2
535194	PARIS LISBONNE C. CHARENTON	40	2			2
500025	PARIS UNIVERSITE CLUB	1122	27	6		33
547613	PARTENAIRES A.C.	47	2			2
	PEROU A.S.A.F.	54	9			9
532342		29	2			2
	PORT. ACADEMICA CHAMPIGNY A.	368	14	6		20
	PORTUGAIS VINCENNOIS A.S.	26	2			2
-	PORTUGAIS VITRY U.A.	56	2		2	4
-	PORTUGAISE VILLENEUVE ST G. ACS	53	2			2
-	R.C. PARIS 10	322	12	6		18
	RUNGIS FUTSAL	32			2	2
507502	RUNGIS U.S.	447	14	6		20

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
535547	SANTENY SP.L.	105	2	6		8
540531	SPORTING CLUB PARIS	316	7		2	9
582118	SPORT, FOOT, CLUB CHENNEVIÈRES	28	2			2
520523	ST MANDE F.C.	478	14	6		20
739890	ST MAUR F. FEMININ VGA	226	5	6		11
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	709	18	6		24
521870	SUCY F.C.	658	23	6		29
551269	SUPREMES BELIERS	55	2			2
512963	THIAIS F.C.	520	23	6		29
533511	TRAVAILLEURS PORTUGAIS IVRY C.	42	2			2
548355	TREMBLAY A.J.	22	2			2
537133	TROPICAL A.C.	67	2			2
580748	U. FOOTBALL CRETEIL	263	15	6		21
551094	U. S. CRETEIL FUTSAL	47	2			2
581200	U. S. DE NOGENT 94	46	2			2
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	882	23	6		29
563601	UJA MACCABI PARIS METROPOLE	622	21	6		27
582116	ULTRA FUTSAL CLUB 94	17			2	2
535208	VAL DE FONTENAY AS	449	17	6		23
527735	VALENTON FOOTBALL ACADEMY	409	19	6		25
550931	VETERANS DE BONNEUIL F. C.	24	2			2
550114	VIKING CLUB PARIS	93	4		2	6
547364	VILLEJUIF CITY FUTSAL	40			2	2
519839	VILLEJUIF U.S.	901	27	6		33
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	586	23	6	2	31
553306	VILLENEUVE ST GEORGES F.C.	136	8	6		14
500591	VILLENEUVOIS F.C. CHEMINOTS	306	14	6		20
540069	VILLENEUVOISE ANTILLAISE A.	45	2			2
500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.	498	14	6		20
500138	VINCENNOIS C.O.	1139	27	6		33
500004	VITRY C.A.	759	18	6		24
529210	VITRY E.S.	582	23	6		29
	TOTAL		1145	396	38	1579

CATEGORIES D'AGE

**FEMMES** 

2018-2019

TRICT	G.	E MARINE	
DIST	(C)	H L	

HOMMES

			NAISCANCE		LLINILL	n
CATEGORIE	IRIE	PRATIQUES	I WISSAINCE	CATEGORIE	SIE	PRATIQUE
SENIORS	Licence U20	Championnat Foot à 11	1999	SENIORS F	Licence U20F	Championnat Foot à 11
	Licence U19	Championat Foot & 11	2000		Licence U19F	
0	Licence U18	Citatipionilat 100t d 11	2001	U19F	Licence U18F	Championnat régional Foot à 7 ou à 11
	Licence U17	Chamionact Foot & 11	2002		Licence U17F	
5	Licence U16	Citatipionilat 100t d 11	2003		Licence U16F	Championnat D à 7 ou R à 11
<u>-</u> -	Licence U15	7 + 20 00 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	2004	U16F	Licence U15F	Critérium départemental
0.10	Licence U14	Citatripioninal root a 11	2002		Licence U14F	Mixitė Garçon
- 2	Licence U13	Critérium Foot à 8	2006	1071	Licence U13F	Critérium départemental
013	Licence U12	(14 dates)	2007	OTSL	Licence U12F	Mixité Garçon
- 7	Licence U11	Critérium Foot à 8	2008	_ 7 7	Licence U11F	Critérium départemental
- - -	Licence U10	(14 dates)	2009	L 1 0	Licence U10F	Mixité Garçon
60	Licence U9	Plateaux Foot à 5	2010	U9F	Licence U9F	Critérium départemental
DEBUTANTS	Licence U8	(14 dates)	2011	DEBUTANTES	Licence U8F	Mixité Garçon
U7	Licence U7	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5	2012	U7F	Licence U7F	S COMP OF STATE OF
DEBUTANTS	Licence U6	(9 dates)	2013	DEBUTANTES	Licence U6F	ואואוה פמולחוו

Article 73 des RSG de la FFF: "Suivant l'autorisation médicale sur la demande de licence, les joueurs G et F peuvent pratiquer dans les compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de la licence (sauf U18 et U18 F qui peuvent pratiquer en Senior)."

# **Dérogations:**

"6 joueurs U20 pourront évoluer dans les championnats U19 de toutes divisions de Districts"

<sup>&</sup>quot;2 joueurs U17 peuvent être inscrits en EQUIPE 1 Seniors District"

<sup>&</sup>quot;Jusque 3 joueuses U16 F et 3 joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match"

# INFOS TECHNIQUES LES DATES DE RENTREES



### **FOOTBALL D'ANIMATION U6-U13**

Les dossiers d'engagement vous parviendront au plus tard le 12 juillet – retour pour le 7 septembre impérativement.

### Les Journées de Rentrées :

15 septembre après midi : les U10-U11
22 septembre après midi : U8-U9
29 septembre après midi : les U6-U7

### Réunions du Football Animation (U6-U13) décentralisées :

Mercredi 19 septembre à 19h : lieu à définir
 Lundi 24 septembre à 19h : lieu à définir
 Mercredi 26 septembre à 19h : lieu à définir

**Nouvelles Pratiques du FA** : Quelques modifications ont été apportées (un document vous parviendra avant le 13 juillet)

### FORMATION DE CADRES (première partie de saison)

Septembre	12	21-22	29	
	certification	Module U9	Module Animatrice	
Octobre	4-5	15-16	25-26	30
	Module U11	Module U13	Module GB	Module U7
Novembre	12-13	19-20	22-23	
	Module U17	Module U15	Module Séniors	
Décembre	1 <sup>er</sup>	10-11	20	
	Certification	Module U11	Module Futsal	

### SELECTIONS ET DETECTIONS

### <u>Détection U13 pour le Pôle Espoir de Clairefontaine :</u>

- Les mercredis 10-17-24 octobre 2018
- Les mercredis 7-14-21-28 novembre 2018
- Les mercredis 5 et 12 décembre 2018

Les dossiers d'inscription seront envoyés aux clubs début septembre 2018

### **FOOTBALL DIVERSIFIE**

<u>Futsal</u>: Un document d'engagement des équipes U6-U13 a été envoyé aux clubs de Futsal afin de mettre en place des plateaux U6 à U13. Un second envoie sera fait aux clubs libres d'ici septembre 2018.

# Procès-Verbaux

### **COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT**

### **REUNION DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018**

**<u>Président</u>**: M. AMSELLEM Emile,

<u>Membres</u>: MM. Georges GRESSIEN, Gérard GLAUDE, Patrick DARDENNES, Abdou MOUSTAMID, Paulo LOPES, Maurice SAINT-ALBIN, Michel KUNTZMAN, Joël NOYON, Driss TAFININE,

<u>Absents excusés</u>: MM. Jean-Philippe GOURDOU, Jean-Claude GIRARD, Jean-Claude LEBERRE, Bruno FOLTIER, Lakdar FETOUS.

### **RAPPEL: L'ENVOI DE COURRIERS:**

Pour que les dossiers soient traités :

il est impératif de suivre les directives : du District du Val-de-Marne de FOOTBALL (94)

### 1°) - Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :

- Le nom du club,
- L'objet de votre demande et les références des rencontres (Catégorie U6 à U13 – groupe – poule et date de la rencontre)

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

### 2°) - Modes d'envoi du courrier ou mail au District :

E-mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, et à la technique@districtvaldemarne.fff.fr

<u>NB</u> : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football.

Courrier postal: DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX.

Tél: 01.55.96.11.00 - Fax: 01.55.96.04.44

(Technique: Driss 01.55.96.11.43 ou Hédi: 01.55.96.11.42).

### 3°) - Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et

N° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2017.

Courrier club de ...... Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2017.

Objet : report d'une rencontre

Responsable Monsieur.....club x. Licence n°.......

A Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur...

# Afin de mieux servir les clubs du District du Val-de-Marne de Football, les réunions du **Football Animation**

« U6 - U13 » seront décentralisées dans les clubs.

(Dates et tableaux ci-dessous).

Nous vous informons que le Responsable de l'Ecole de Football doit **OBLIGATOIREMENT** participer à cette réunion de secteur où vous sera présentée la nouvelle Saison 2018-2019.

### **Pour votre information**:

Une dotation sera remise à l'issue de la réunion à chaque club présent.

### **LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018 à 19 H 00**

### Stade Jean BOUIN - Rue Jean BOUIN à CHOISY-LE-ROI

CACHAN ASC CO	OLYMP. CLUB IVRY	GENTILLY U.S.	ULTRA MARINE AS
CFF PARIS	PARIS UNIVERSITE CLUB	GOBELINS F.C.	VITRY E.S.
CHEVILLY LA RUE ELAN	RUNGIS U.S.	HAY LES ROSES C.A.	VILLENEUVE ABLON U.S.
CHOISY LE ROI A.S.	THIAIS F.C.	VILLEJUIF U.S.	VITRY C.A.
CHOIST EL NOTAIS.	THAST.C.	VILLESON 0.5.	VIIII C.A.

### MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018 à 19 H 00

### **Gymnase Tony PARKER - Ile Martinet à CHARENTON-LE-PONT**

APAC CHAMPIGNY	CHANTIERS PARIS U.A.	MINIS & MAXIS	ST MANDE FC
ASOMBA	CHARENTON C.A.P.	NOGENT S/MARNE F.C.	ST MAUR F. FEM VGA
BORDS DE MARNE FUTSAL	FONTENAY US	Olympique PARIS ESPOIR	ST MAUR F. MASC. VGA
BRY F.C.	JOINVILLE R.C.	PARIS F.C.	UJA MACCABI PARIS METROPOLE
CAMILLIENNE SP. 12EME	LUSITANOS ST MAUR U.S.	PERREUX ASF	VAL DE FONTENAY AS
CHAMPIGNY F.C. 94	MAISONS ALFORT F.C.	R.C. PARIS 10	VILLIERS S/MARNE ENT.S.
			VINCENNOIS C.O.

# COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES

### Réunion du Mardi 18 Septembre 2018

Présents: MM. SAMBA Aubin, LEFEUVRE Louis, COUFFIN Michel, BELOUFA Amine, ARNAUD Georges

Excusés: MM. TURCK Denis (CD), MARNE, VALLEE

### **AVIS A TOUS LES CLUBS**

### **UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH:**

http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf

### **SENIORS**

### 20498048 - BRY FC / FR LE PERREUX DU 07/10/18 - Seniors - D1

Courriel de Bry FC du 18/09/18, nous informant de l'indisponibilité de leurs installations et demandant l'inversion du match. *La Commission donne son accord, sous réserve d'une réponse écrite de vos adversaires.* Prévenir la Commission.

### **U15**

### 20895290 - LA CAMILLIENNE / VALENTON FA2 DU22/09/18 - U15 - D2A

Courriers et accords des clubs du 18/09/08, pour jouer la rencontre à 15h00. La Commission prend note.

### Courriel de LA CAMILLIENNE du 18/09/18 (Demande de dérogation 2018/2019)

La Commission note que les rencontres se dérouleront comme suit :

- U15B D3 poule C à 13h00 au lieu de 16h00 = Stade Léo Lagrange BD Poniatowski Paris 12ème
- U15A D2 poule A à 15h00 au lieu de 16h00 = Stade Léo Lagrange BD Poniatowski Paris 12ème

Prévenir vos adversaires.

### **ANCIENS**

### 20499382 - BRY FC / LA CAMILLIENNE DU 07/10/18 - Anciens - D1A

Courriel de Bry FC du 18/09/18, nous informant de l'indisponibilité de leurs installations et demandant l'inversion du match. *La Commission donne son accord, sous réserve d'une réponse écrite de vos adversaires.* Prévenir la Commission.

### **TOUTES CATEGORIES**

### Courriel de l'US IVRY FOOTBALL du 17/09/2018 (Demande de dérogation 2018/2019)

La Commission note que les rencontres se dérouleront comme suit :

- U17 D2.A = coup d'envoi 15h stade Lénine
- U19 D1 = coup d'envoi 15h stade Lénine
- Seniors D3.A = coup d'envoi 13h au stade des Lilas
- Anciens D4.B = coup d'envoi 9h au stade des Lilas
- U17 D3.C: la Commission ne peut accepter votre demande compte tenu de l'heure très avancée de vos rencontres (11h00) et vous demande en conséquence de lui proposer un nouvel horaire. Prévenir l'ensemble de vos adversaires.

### **COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS**

### Réunion du 18/09/2018

**Président**: M. MAGGI

**Présents**: MM. CARRETO - DUPRE - FOPPIANI - GONCALVES

\*\*\*\*\*

La commission souhaite une bonne saison sportive à tous les clubs.

La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2018/2019.

\*\*\*\*\*\*

### **NOMINATION DU BUREAU**

- <u>Président</u>: M. MAGGI Jean-Pierre (nommé par le CD)
- <u>Vice-Président</u>: M. FOPPIANI Jean-Jacques
- Secrétaire: M. GUERCHOUN Albert
- <u>Secrétaire Adjointe</u>: Mme POLICON Marie-Thérèse
- Membres: MM. CARRETO Antonio, GONCALVES Agostinho, DUPRE Marc, ROUYER Patrick

## **COMMISSION DES COUPES**

### Réunion du Mardi 18 Septembre 2018

**Président**: M. Combal

<u>Présents</u>: MM. Rochette, Boussard, Champion, Lefeuvre.

### Calendrier prévisionnel

U 15 VDM et Amitié	1 <sup>er</sup> Tour	15/09/2018	Tirage effectué
	2 <sup>ème</sup> Tour	24/11/2018	Tirage le 02 Octobre 2018
	Cadrage	12/01/2019	Tirage le 11 Décembre 2018
	1/8 <sup>e</sup>	09/02/2019	Tirage le 22 Janvier 2019
	¼ finale	06/04/2019	Tirage à déterminer
	½ finale	04/05/2019	Tirage à déterminer
	Finale	01/06/2019	
U 15 District	1 <sup>er</sup> Tour	03/11/2018	Tirage le 16 Octobre 2018
	Cadrage	15/12/2018	Tirage le 27 Novembre 2018
	1/8 <sup>ème</sup>	23/02/2019	Tirage le 22 Janvier 2019
	¼ finale	06/04/2019	Tirage le 12 Mars 2019
	½ finale	04/05/2019	Tirage le 16 Avril 2019
	Finale	01/06/2019	
U 17 VDM	1 <sup>er</sup> Tour	30/09/2018	Tirage effectué
	2 <sup>ème</sup> Tour	11/11/2018	Tirage le 16 Octobre 2018
	Cadrage	13/01/2019	Tirage le 11 Décembre 2018
	1/8 <sup>ème</sup>	24/02/2019	Tirage le 05 Février 2019
	¼ finale	07/04/2019	Tirage à déterminer
	½ finale	12/05/2019	Tirage à déterminer
	Finale	02/06/2019	
U 17 Amitié	1 <sup>er</sup> Tour	14/10/2018	Tirage effectué
C 27 7	Cadrage	13/01/2019	Tirage le 11 Décembre 2018
	1/8 <sup>ème</sup>	24/02/2019	Tirage le 05 Février 2019
	¼ finale	07/04/2019	Tirage le 19 Mars 2019
	½ finale	12/05/2019	Tirage le 23 Avril 2019
	Finale	02/06/2019	
U 17 District	1 <sup>er</sup> Tour	14/10/2018	Tirage le 25 Septembre 2018
	Cadrage	13/01/2019	Tirage le 20 Novembre 2018
	1/8 <sup>ème</sup>	24/02/2019	Tirage le 22 Janvier 2019
	¼ finale	07/04/2010	1 1011 0010
	74 Jillule	07/04/2019	Tirage le 19 Mars 2019
	½ finale	12/05/2019 12/05/2019	Tirage le 19 Mars 2019 Tirage le 23 Avril 2019
	-	• •	_
	½ finale	12/05/2019	_
U 19 VDM	½ finale <b>Finale</b> 1 <sup>er</sup> Tour	12/05/2019 02/06/2019 11/11/2018	Tirage le 23 Avril 2019  Tirage le 16 Octobre 2018
U 19 VDM	½ finale Finale 1 <sup>er</sup> Tour 2 <sup>ème</sup> Tour	12/05/2019 02/06/2019 11/11/2018 16/12/2018	Tirage le 23 Avril 2019  Tirage le 16 Octobre 2018  Tirage le 27 Octobre 2018
U 19 VDM	½ finale Finale 1 <sup>er</sup> Tour 2 <sup>ème</sup> Tour Cadrage	12/05/2019 <b>02/06/2019</b> 11/11/2018 16/12/2018 13/01/2019	Tirage le 23 Avril 2019  Tirage le 16 Octobre 2018  Tirage le 27 Octobre 2018  Tirage le 18 Décembre 2018
U 19 VDM	½ finale Finale  1 <sup>er</sup> Tour 2 <sup>ème</sup> Tour Cadrage 1/8 <sup>ème</sup>	12/05/2019 <b>02/06/2019</b> 11/11/2018 16/12/2018 13/01/2019 24/02/2019	Tirage le 23 Avril 2019  Tirage le 16 Octobre 2018  Tirage le 27 Octobre 2018  Tirage le 18 Décembre 2018  Tirage le 22 Janvier 2019
U 19 VDM	½ finale Finale  1 <sup>er</sup> Tour 2 <sup>ème</sup> Tour Cadrage 1/8 <sup>ème</sup> ¼ finale	12/05/2019 <b>02/06/2019</b> 11/11/2018 16/12/2018 13/01/2019 24/02/2019 07/04/2019	Tirage le 23 Avril 2019  Tirage le 16 Octobre 2018 Tirage le 27 Octobre 2018 Tirage le 18 Décembre 2018 Tirage le 22 Janvier 2019 Tirage à déterminer
U 19 VDM	½ finale Finale  1 <sup>er</sup> Tour 2 <sup>ème</sup> Tour Cadrage 1/8 <sup>ème</sup>	12/05/2019 <b>02/06/2019</b> 11/11/2018 16/12/2018 13/01/2019 24/02/2019	Tirage le 23 Avril 2019  Tirage le 16 Octobre 2018  Tirage le 27 Octobre 2018  Tirage le 18 Décembre 2018  Tirage le 22 Janvier 2019

Seniors VDM	1 <sup>er</sup> Tour 2 <sup>ème</sup> Tour Cadrage 1/8 <sup>ème</sup>	14/10/2018 28/10/2018 13/01/2019 03/03/2019	Tirage effectué Tirage le 16 Octobre 2018 Tirage le 20 Novembre 2018 Tirage le 12 Février 2019
	¼ finale ½ finale <b>Finale</b>	07/04/2019 12/05/2019 <b>02/06/2019</b>	Tirage à déterminer Tirage à déterminer
Seniors Amitié	1 <sup>er</sup> Tour Cadrage 1/8 <sup>ème</sup> ¼ finale ½ finale Finale	28/10/2018 13/01/2019 10/03/2019 07/04/2019 12/05/2019 <b>02/06/2019</b>	Tirage le 09 Octobre 2018 Tirage le 20 Novembre 2018 Tirage le 29 Janvier 2019 Tirage à déterminer Tirage à déterminer
C.D.M	1 <sup>er</sup> Tour Cadrage 1/8 <sup>ème</sup> ¼ finale ½ finale <b>Finale</b>	28/10/2018 13/01/2019 10/03/2019 07/04/2019 12/05/2019 <b>02/06/2019</b>	Tirage le 02 Octobre 2018 Tirage le 20 Novembre 2018 Tirage le 12 Février 2019 Tirage le 19 Mars 2019 Tirage le 24 Avril 2019
Anciens	1 <sup>er</sup> Tour 2 <sup>eme</sup> Tour Cadrage 1/8 <sup>ème</sup> ¼ finale ½ finale <b>Finale</b>	30/09/2018 11/11/2018 13/01/2019 10/03/2019 07/04/2019 12/05/2019 <b>02/06/2019</b>	Tirage effectué Tirage le 09 Octobre 2018 Tirage le 20 Novembre 2018 Tirage le 19 Février 2019 Tirage le 19 Mars 2019 Tirage le 24 Avril 2019
Futsal	1 <sup>er</sup> Tour 2 <sup>ème</sup> Tour 3 <sup>eme</sup> Tour 4 <sup>eme</sup> Tour 5 <sup>eme</sup> Tour <b>Final</b> e	10/11/2018 15/12/2018 02/03/2019 23/03/2019 13/04/2019 18/05/2019	Tirage le 30 Octobre 2018 Tirage le 27 Novembre 2018 Tirage le 19 Février 2019 Tirage le 12 Mars 2019 Tirage le 02 Avril 2019

### **Information importante concernant la FEUILLE DE MATCH:**

Suite au Comité de Direction du District du 27 Juin 2018, la Feuille de Match Informatisée doit être utilisée sur toutes les rencontres de Coupes Départementales (il n'y a plus de feuille de match papier).

### **Informations générales**

Courrier de la municipalité de Villiers sur Marne. La Commission prend note.

### **Seniors Val de Marne**

Désignation des matchs comptant pour le 1<sup>er</sup> tour qui aura lieu le 14/10/18 (date butoir) à 15h00 sur le terrain du premier nommé. Les équipes ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclubs. Un arbitre sera désigné sur chaque rencontre. Voir liste des matchs sur le site du district. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

### **Seniors Amitié**

### Courrier de l'Olympique Club Ivry.

La Commission engage votre équipe 2 dans la compétition

### **U15 Val de Marne**

### 20880205-ASPTT Villecresnes / FR le Perreux 1er tour du 15/09/18

Courrier de l'ASPTT Villecresnes. La Commission enregistre le forfait avisé de l'ASPTT Villecresnes. L'équipe du FR le Perreux est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

### 20880298-Ent. Santeny-Mandres / FC Nogent 1er tour du 15/09/18

Courrier de l'Ent. Santeny-Mandres. La Commission enregistre le forfait de l'Ent. Santeny-Mandres. L'équipe du FC Nogent est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

### 20880304-US Villeneuve-Ablon / COM Arcueil 1er tour du 15/09/18

Courrier de COM Arcueil. La Commission enregistre le forfait de COM Arcueil. L'équipe de l'US Villeneuve-Ablon est qualifiée pour la suite de l'épreuve

### 20880308-Asomba / Ecole Plesseenne 1er tour du 15/09/18

Courrier d'Asomba. La Commission enregistre le forfait d'Asomba. L'équipe de l'Ecole Plesseenne est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

### 20880312-SCC Chennevières / UJA Maccabi Paris 1er tour du 15/09/18

Courriers des 2 clubs. La Commission enregistre le forfait avisé de SCC Chennevières. L'équipe de UJA Maccabi Paris est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

### 20880313-AVS Orly / CA Vitry 1er tour du 15/09/18

Courrier d'AVS Orly. La Commission enregistre le forfait d'AVS Orly. L'équipe du CA Vitry est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

### 20880314-FC Bry / FC Boissy 1er tour du 15/09/18

Courrier du FC Boissy. La Commission enregistre le forfait du FC Boissy. L'équipe du FC Bry est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

### 20880315-US Lusitanos / Port. Aca Champigny 1er tour du 15/09/18

Courrier des Port Aca Champigny. La Commission enregistre le forfait des Port Aca Champigny. L'équipe de l'US Lusitanos est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

### 20880316-US Ormesson / CAP Charenton 1er tour du 15/09/18

Courrier du CAP Charenton. La Commission enregistre le forfait du CAP Charenton. L'équipe de l'US Ormesson est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

### U15 Amitié

### Courrier de l'ES Villiers.

La Commission ne peut pas engager votre équipe U15 (3), la compétition ayant déjà débuté.

### 20880329-FC Gobelins (4) / Paris FC (4) 1er tour du 15/09/18

Lecture de la feuille de match. La Commission enregistre le forfait du Paris FC (4). L'équipe du FC Gobelins (4) est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

### 20880300-COM Arcueil (2) / ES Villiers (2) 1er tour du 15/09/18

Courrier de COM Arcueil. La Commission enregistre le forfait de COM Arcueil (2). L'équipe de l'ES Villiers(2) est qualifiée pour la suite de l'épreuve

### 20880332-AS Choisy le roi (3) / US Lusitanos (3) 1er tour du 15/09/18

Courrier de l'US Lusitanos. La Commission enregistre le forfait de l'US Lusitanos (3).

L'équipe d'AS Choisy le Roi (3) est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

### 20880331-FC Boissy (2) / AS Val de Fontenay (2) 1er tour du 15/09/18

Courrier du FC Boissy. La Commission enregistre le forfait du FC Boissy (2).

L'équipe de l'AS Val de Fontenay (2) est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

### 20880336-CO Vincennes (2) / US Rungis (2) 1er tour du 15/09/18

Courrier du CO Vincennes. La Commission prend note.

### 20880338-Paris FC (3) / FC Thiais (2) 1er tour du 15/09/18

Courrier du Paris FC. Match perdu aux 2 équipes pour non établissement de feuille de match et non utilisation de la FMI (Cf Articles 139.4 et 200 des RG de la FFF).

### 20880344-Elan Chevilly-Larue (2) / SP Camillienne (2) 1er tour du 15/09/18

Courrier de la Camillienne. La Commission enregistre le forfait de la Camillienne SP (2).

L'équipe d'Elan Chevilly-Larue (2) est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

### 20880345-Fr le Perreux (3) / SP Camillienne (3) 1er tour du 15/09/18

Courrier de la Camilienne SP. La Commission enregistre le forfait de la Camillienne SP (3).

L'équipe du FR le Perreux (3) est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

### 20880355-CAP Charenton (3) / ES Vitry (2) 1er tour du 15/09/18

Courrier du CAP Charenton. La Commission enregistre le forfait du CAP Charenton (3).

L'équipe de l'ES Vitry (2) est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

### 20880356-FC Sucy (2) / CAP Charenton (2) 1er tour du 15/09/18

Courrier du CAP Charenton. La Commission enregistre le forfait du CAP Charenton (2).

L'équipe du FC Sucy (2) est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

### 20880357-CSM Bonneuil (2) / US Créteil Lusitanos (3) 1er tour du 15/09/18

Courrier de CSM Bonneuil. La Commission enregistre le forfait du CSM Bonneuil (2).

L'équipe de l'US Creteil-Lusitanos (3) est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

### 20880358-FC St Mandé (2) / FC Gobelins (4) 1er tour du 15/09/18

Courrier de FC St Mandé. Suite à l'indisponibilité du terrain du Tremblay le 15/09/18, la Commission reprogramme cette rencontre le 26/09/18 à 16h00 sur les installations de ST Mandé.

### 20880361-PUC (3) / US Alfortville (3) 1er tour du 15/09/18

Courrier de l'US Alfortville. La Commission enregistre le forfait avisé de l'US Alfortville (3).

L'équipe du PUC (3) est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

### **U17 Val de Marne**

Désignation des matchs comptant pour le  $1^{er}$  tour qui aura lieu le 30/09/18 (date butoir le 14/10/18) à 13h00 sur le terrain du premier nommé. Voir liste des matchs sur le site du district.

Un arbitre sera désigné sur chaque rencontre. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

### U17 Amitié

### Courrier de l'ES Villiers.

### La Commission engage votre équipe U17 (2) dans la compétition

Désignation des matchs comptant pour le  $1^{er}$  tour qui aura lieu le 14/10/18 (date butoir 28/10/18) à 13h00 sur le terrain du premier nommé. Voir liste des matchs sur le site du district.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

## **COMMISSION FUTSAL FOOTBALL DIVERSIFIE**

### Réunion Restreinte du Mardi 18 Septembre 2018

Présents: MM. CHAMPION Hubert, ETIENNE Roland, BELOUFA Amine

-RAPPEL-

### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

# La commission rappelle aux clubs qu'il est obligatoire d'effectuer une photocopie (ou une photo) de leurs feuilles de matchs avant envoi en cas de feuille égarée.

La commission rappelle que **seule l'adresse de messagerie officielle du club** (@lpiff.fr) est prise en compte pour toute correspondance avec le District. De plus, tous les courriers et les télécopies doivent impérativement être transmis sur papier officiel à entête du club et comporter les informations suivantes :

N° d'affiliation, Championnat ou Coupe, Série, Groupe, N° du match, Date du match.

Un formulaire de changements (dates, lieux, horaires) est disponible sur le site Internet du District en accédant à la rubrique « Formulaires », « Demande de changement de match ».

### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

### **CHAMPIONNAT FUTSAL**

### **ATTESTATIONS DES INTALLATIONS SPORTIVES**

Merci aux autres clubs de fournir leur attestation de gymnase au plus tôt avant la reprise Du Championnat.

# **FUTSAL D1**

# **20539511 - SUCY FUTSAL - VIKING CLUB PARIS D1 du 14/09/18**

Lecture du mail de Viking Futsal du 13/09/18. La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait <u>avisé</u> de Viking Club Paris 1.

#### 20539508 - MAISONS ALFORT FC 2 - CHOISY LE ROI AS 2 D1 du 15/09/18

Lecture du mail de Choisy AS du 12/09/18. La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait <u>avisé</u> de Choisy Le Roi AS 2.

#### VITRY CA - D1

Lecture du courrier de la municipalité de Vitry-sur-Seine et du courriel de Vitry CA du 10/09/18.

La Commission prend note que les rencontres se dérouleront :

-Equipe 2 = Le Jeudi à 20h30 (Gymnase Gosnat)

#### **RUNGIS FUTSAL – D1**

Lecture du courrier de la municipalité de Rungis du 14/09/18
La Commission prend note que les rencontres de RUNGIS FUTSAL 2 se dérouleront :

- Le vendredi à 21h00 = à l'espace du sport, 2 rue des Halliers 94150 Rungis



# **COMMISSION FEMININES**

# Jeudi 13 septembre 2018

Présents: MMES. POLICON - CHOQUET - BATHENAY - BASSI - NYEMBMAL - MOULIN -

CATELAN - NZENGO, M. KARAMOKO -

Assistent: Hedi OUDAYA (CTD Adjoint) - HAPPY (CTD) - COMBAL

Excusé(e)s: MME. THOMAS - MM. THOMAS - SEVESTE

#### Introduction

Ouverture de la commission :

• Présidente de la COMMISSION, Marie-Thérèse POLICON

#### Retour sur les engagements

# Seniors à 11- 11 équipes

Candidatures de CO Cachan 2 et ASAF Pérou.

Ces deux candidatures sont en attente trois forfaits lors de la première journée – certains clubs n'ont pas le nombre de licenciées suffisant).

#### Séniors à 7 - 5 équipes

#### <u>U16 à 7 – 21 équipes</u>

Les clubs doivent préciser avant lundi 24 septembre, s'ils souhaitent jouer le samedi ou le dimanche

#### **U19 à 7 – 6 équipes**

Les matchs se jouent le samedi après-midi.

#### **U13 à 7 - 16 équipes**

#### U11 à 7 - 12 équipes

Pour toutes ces catégories, merci de préciser à quelle heure se joueront les rencontres et avec quelles équipes les clubs partagent le terrain

#### **U19**

A ce jour, le nombre de participants semble un peu juste pour organiser un Critérium intéressant. La section envisage un rapprochement avec un district voisin. Plateaux débutantes U13/U16

La commission souhaiterait pouvoir organiser des plateaux sur le terrain du district pour les joueuses débutantes des catégories U16 et U13.



#### Formation de Cadres

Module U8 /U9 les 25 et 26 février 2019 à Thiais

#### **PES**

Les responsables des sélections féminines du Val de Marne seront désignés lors de la commission technique du 24 septembre 2019.

#### **Evènements**

#### Rentrée du foot :

30/09/18 (U13/U16) 4 terrains de 9h à 12h

U14 / U15 de 10H30 à 12H U12 U13 de 9h à 10h30

07/10/18 (U6/U11) 2 terrains de 9h à 12h

#### Coupe du monde 2019

- -Tournoi de fin de saison licenciées et non licenciées Foot passion
- -Tournoi des collèges en mai 2019 (16 équipes organisé par l'UNSS)
- -Tournoi « Ladies Cup » organisé par la LPIFF et la Ville de Paris (tournoi pour désigner le représentant du Val de Marne le mercredi 27 mars.

Action dans le cadre de « Mesdames franchissez la barrière » 2018/19

Gestion des feuilles de matchs saison 18/19 (positionnement effectué le 7/06/18)

- Marie-Thérèse POLICON
- Véronique THOMAS
- Charlotte NYEMBMAL

Etablissement des calendriers jeunes.

#### Communication Commission féminine 2018/19

- Création du groupe WhatsApp
  - o But: Diffuser une information et se positionner

Date de la réunion info club: Jeudi 11 octobre à 19h.

Prochaine commission: 8 novembre 2018



# **COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION MEDIATION EDUCATION**

# <u>Procès-verbal N°1</u> Réunion du 13 Septembre 2018

**Animateur**: M. Antonio CARRETO

**Présents**: Mme Marie-Thérèse POLICON

MM. Robert CHONCHON, Jacques LEGUYADER, Jean Pierre MAGGI (CD), Michel COUFFIN,

Maurice SAINT ALBIN

La commission souhaite une bonne saison sportive à tous les clubs du District du Val de Marne de football, ainsi qu'à l'ensemble des commissions, du service administratif et des commissions technique.

#### ORGANISATION et ORIENTATION COMMISSION CDPME

L'organisation et des orientations pour la saison 2018/2019.

- Corrélation indispensable à maintenir avec les Commissions du District du Val de Marne de Football pour croiser les informations et intervenir efficacement auprès des clubs
- Formations des Référents Prévention Sécurité : à relancer
- Maintien des réunions plénières : 2 dates seront fixées pour la saison 2018/2019
- ➤ La fréquence des réunions de la CDPME : toutes les 6 semaines.
- Nouveau règlement de la Commission Départementale (en ligne)

#### **MATCHS « CLASSE SENSIBLE »**

# Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, <u>c'est pourquoi nous espérons vivement</u> <u>compter sur la présence des deux Clubs</u>, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (*Article 129 des RG de la FFF*).

#### **Pour information:**

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

# VALOE MARNE

# **COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION MEDIATION EDUCATION**

# ARSENAL AC / PORT ACA CHAMPIGNY Match de championnat - CDM D1 du 23/09/2018 à 9h30

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club PORT ACA CHAMPIGNY.

#### Réception pour le club Port Aca Champigny :

M. MATA DA COSTA - Trésorier

M.DE SA MACHADO – Responsable de l'équipe

M.PEREIRA - Directeur Technique

M. GOSSET - Dirigeant

Absence non excusée du club d'Arsenal AC.

# La CDPME:

- -Echange avec les représentants du club de Port Aca Champigny, concernant la rencontre à venir. (Les informations transmises par le club de PORT ACA CHAMPIGNY font apparaître qu'il est nécessaire de mettre une organisation clairement établie qui permettra le bon déroulement de cette rencontre.)
- -Décide que cette rencontre ne peut se tenir sans une préparation préalable.
- -Décide de reporter ce match à une date ultérieure (L'organisation de cette rencontre ne pouvant être mise en place du fait de l'absence du club recevant, (Arsenal AC)

#### La commission convoque pour sa réunion du 27/09/2018 à 18h30 :

-Les arbitres et délégué officiel désignés sur cette rencontre

#### -Pour le club de PORT ACA CHAMPIGNY :

Le président

Le responsable sécurité du club

Le responsable de la catégorie

#### -Pour le club d'ARSENAL AC :

Le président

Le responsable sécurité du club

Le responsable de la catégorie

Nous vous rappelons que pour la bonne organisation d'une rencontre classée « SENSIBLE » la présence des représentants des clubs est indispensable sous peine de report et en cas de récidive d'absence du club recevant, la rencontre sera inversée.

Les guestions sont épuisées la séance est levée.

Prochaine réunion de la CDPME : 27 septembre 2018 à 17h30.

# COMMISSION DU CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DU FOOT A 11

#### Réunion du 12 Septembre 2018

#### **RAPPEL:**

<u>CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON</u> 2018 / 2019 :

**SENIORS**: D1 – D2 – D3 – D4 – D5 **CDM**: D1 – D2

ANCIENS: D1 – D2 – D3 U19: D1 – D2 – D3 U17: D1 – D2 – D3 – D4 U15: D1 – D2 – D3 – D4 – D5

Plus aucune feuille de match ne sera éditée par le district du VDM.

#### **PROCEDURE D'EDITION DE FEUILLES DE MATCHS**

- Tout d'abord connectez-vous au logiciel FOOTCLUBS,
- Puis allez dans "Compétitions", Puis allez dans "éditions et extractions",
- Puis allez dans l'onglet "rencontres",
- Puis allez dans l'onglet "feuille de match PDF",
- Puis choisir type de poules et dates des matches,
- Puis valider.
- Votre feuille de match est prête!
- -La Commission des calendriers a fixé une rencontre à une date précise, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la commission une autre date <u>avant celle-ci</u> avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.
- -Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

#### **DEBUT DES CHAMPIONNATS DES DERNIERES DIVISIONS- SAISON 2018/2019**

Les championnats CDM-ANCIENS-U19-U17-U15 débuteront lors du week-end du 29 et 30 septembre 2018. Les calendriers de ces divisons paraîtront le 20/09/2018.

#### **ENGAGEMENTS DERNIERES DIVISIONS**

- SENIORS D4 (calendrier diffusé en Juillet): plus de place Liste d'attente : St-Maur VGA (3)-Marolles FC (1)

CDM D2 : reste 1 place
ANCIENS D4 : reste 2 places
U19 D3 : reste 5 places
U17 D4 : reste 5 places
U15 D5 : reste 1 place

# PROBLEME(S) ALTERNANCE(S)

# **FRANCO PORTUGAIS VILLIERS**

Suite au réengagement tardif du club (réception au district le 05/09/2018), les alternances demandées n'ont pas pu être honorées.

Le club devra trouver un terrain de repli et/ou un accord avec leurs adversaires pour inverser les matchs concernés afin que le calendrier ne soit pas perturbé.

Dossier transmis à la commission d'organisation des championnats.

# **MONTEES / DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2018/2019**

Hors les descentes et les montées supplémentaires des équipes de Ligue qui pourraient impactées sur les nôtres.

	Nb Poules	Nb Montées	Nb Descentes					
SENIORS								
D1	1	1	2					
D2	2	1	2					
D3	2	2	3					
D4	3	2						
U 19								
D1	1	1	2					
D2	2	1	3					
D3	3	2						
U 17								
D1	1	1	2					
D2	2	1	3					
D3	3	2	2					
D4	2	3						
	I	U 15						
D1	1	1	2					
D2	2	1	3					
D3	3	2	2					
D4	3	2	2					
D5	3	2						
ANCIENS								
D1	1	1	2					
D2	2	1	2					
D3	2	2	2					
D4	2	2						
CDM								
D1	1	1	2					
D2	1	2						
FUTSAL								
D1	1	1	2					
D2	1	2						

# **COURRIER CLUB**

# ENT. JEUNES STADE (551989)

Courrier du club qui s'interroge sur la composition de la poule C en U15 D5.

La commission explique qu'en compétition (U15 à Seniors) la composition des poules ne se fait pas par lieu géographique (bien au contraire) et plutôt sur d'autres critères comme les antécédents disciplinaires, la répartition du nombre d'équipes (2), (3), (4), la répartition du nombre de montants et de descendants, et en dernier ressort sur les demandes particulières des clubs transmises au district en juillet.

Par contre, en football d'animation (U6 à U13), le critère principal est le rapprochement géographique.

# ANNEXES

# AMENDES

DISTRICT VAL DE MARNE

Dossiers par club\*

Club :	516843	CHEVILLY LA RUE ELAN			
Dossier :	17970569	du 18/09/2018 Coupe Vdm U15 (94)/ Phase 1	Poule Unique	20880309	15/09/2018
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif:	83	Licence Manquante Arbitre / Arbitre Assistant	Date d'effet Date	e de fin Fin récidi	ve Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative	18/09/2018 18/0	09/2018	8,00€
				Total :	8,00€

Club :	552646	R.C. PARIS 10				
Dossier :	17971502	du 19/09/2018 Coupe Amitie U15 (94	)/ Phase 1	Poule Unique	20880359	15/09/2018
Personne :			C.D - DISCIPLINE			
Motif:	91	Feuille En Retard		Date d'effet Da	ate de fin Fin récidi	ve Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		25/06/2019 25	5/06/2019	9,50€
Dossier :	17971504	du 19/09/2018 Coupe Amitie U15 (94	)/ Phase 1	Poule Unique	e 20880359	15/09/2018
Personne :			C.D - DISCIPLINE			
Motif:	92	Feuille De Match Irreguliere		Date d'effet Da	ate de fin Fin récidi	ve Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere		18/09/2018 18	3/09/2018	9,50€
					Total :	19,00€
					Tabal Cás áral	27,00€
					Total Général :	27,0

# **HOMOLOGATIONS**

# Préparation homologations

094 HOMOLOGATION 11A
COUPE VDM U15 (94) B
POULE 2180 C

JOURNEE DU 15.09.18 D

ORMESSON U.S. 1 5-0F CHARENTON CAP 1 E

FOOT 2000 - FFF 20/09/2018 10:23 Page 2 / 2